



## **Label'onde : le label de sobriété électromagnétique des collectifs et association aveyronnais est créé !**

Communiqué du 2 août 2020

Les collectifs aveyronnais d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels du Vallon, de Saint-Affrique, du sud-ouest-Aveyron, de Millau, ainsi que l'association agréée protection de l'environnement en Aveyron Le Comité Causse Comtal, créent un label mettant en valeur les lieux accueillant du public s'engageant dans une démarche de sobriété électromagnétique dans les fréquences de la téléphonie mobile.

En peu de temps de nombreux commerces ont adhéré à ces principes, ce qui montre l'engouement pour des démarches respectueuses de la santé de tous.

### **Voir la liste des lieux accueillant du public participants en fin de communiqué**

Pour participer au label, contact : [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)

ou Ptit bio 5 allées des rosiers 12 330 Marcillac.

Pour y adhérer, les principaux critères sont simples et non contraignants : pas de WIFI mais des câbles ethernet, et un téléphone DECT (fixe sans-fil) qui puisse se mettre en mode ECO, c'est à dire qui s'arrête d'émettre lorsqu'il est posé sur la base, ce que ne font absolument pas les autres téléphones DECT. Un fixe filaire étant aussi et bien entendu conseillé.

Voir la charte détaillé ici :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/vers-finale-charte-engagement-sobriété-ondes-1.pdf>

Une démarche initiée dans le but de promouvoir une autre vision de la connectivité numérique qui se fait beaucoup trop via des ondes artificielles, alors même que des alternatives filaires existent, sont plus efficaces en terme de débit et de sécurité et ne posent pas de problème du point de vue de la santé.

Rappelons que la notion de « **Sobriété électromagnétique** », dont s'inspirent les collectifs, est

inscrite dans la *Loi Abeille n°2015-136 du 9 février 2015, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques* qui oblige à la protection des enfants à l'école, et à l'information dans les lieux public.

Maître Cachard explique : « *La sobriété est donc un objectif vérifiable dont il découle de la loi qu'il peut s'apprécier (...) subjectivement, par rapport à la vulnérabilité des personnes concernées (...) Le choix de consacrer la sobriété, sans la considération du « développement des usages et des réseaux » ni du maintien « du bon niveau de service » atteste de la primauté de cet objectif de sobriété* ». (Maître Olivier Cachard, professeur agrégé, Doyen Honoraire de la faculté de Nancy et auteur du livre « *Le droit face aux ondes électromagnétiques* ». Lexis Nexis, 2016.)

Les collectifs ont donc décidé à leur niveau de faire vivre la loi Abeille puisque les législateurs et élus refusent pour l'heure de s'en emparer, au grand bonheur des industriels des télécommunications.

De nombreux commerçants refusent de se laisser entraîner dans une fuite en avant d'exposition aux ondes artificielles et souhaitent proposer à leurs clients et touristes des lieux calmes protégeant leur santé. Ainsi se développe peu à peu une autre vision du tourisme tout aussi attrayante ; vision dont feraient bien de s'inspirer les élus aveyronnais et agents du SMICA ou encore les élus de Conques, Salles-la-Source et Saint-Christophe qui ont pour projet -sans aucune consultation ni annonce lors de la campagne municipale- d'installer des bornes WIFI dans les espaces publics, Marcillac et Valady ayant heureusement abandonné cette idée.

Ce label ne propose pas la déconnexion numérique bien qu'il puisse en être une étape.

En effet, contrairement aux idées véhiculées par les industriels des télécommunications et comme de nombreux opérateurs du tourisme l'ont bien compris : 62 % des français admettent avoir besoin d'une période de déconnexion numérique durant leurs vacances et 41 % des jeunes nés après l'an 2000 affirment ne pas profiter de leurs vacances à cause de leur addiction au numérique (<https://www.numerama.com/pop-culture/200183-tourisme-deconnecte-explose-jesuisrobinsoncrusoe.html> et <http://tourisme-and-co.fr/tourisme-de-la-deconnexion-digitale/>).

Ainsi, le sondage de l'Office du Tourisme de France démontre que 2/3 des touristes continue de chercher de l'information chez les hébergeurs et 63 % sont tout à fait d'accord pour se déplacer dans les offices du tourisme.

A contrario, seuls 7 % des touristes, non-usagers des offices de tourisme, utilisent leurs téléphones portables pour s'aider en vacances. De plus, seuls 6% des touristes souhaitent plus de connexion et seuls 2 % réclament une box wifi (<http://officedetourismedufutur.fr/lenquete/>)

Comme le dit « Le blog du Tourisme institutionnel », en matière de déconnexion numérique lors des vacances : « **Il y a visiblement une réelle opportunité à saisir (...) Si les acteurs du tourisme peuvent (...) offrir a minima une parenthèse, alors ils auront réussi leur pari** ».

Un autre acteur majeur du tourisme, Tom Travel, précise : « **Finalement, les destinations qui sortiront du lot demain seront celles qui seront attentives à la préservation de leur environnement (...) et de leurs espaces et auront la capacité d'accompagner leur clientèle dans leur déconnexion (numérique) du reste du monde pour mieux se reconnecter avec elles-mêmes et avec les nouveaux lieux qu'elles sont en train de découvrir** »

(<https://www.tom.travel/2017/11/20/futur-tourisme-entre-hyper-connexion-digital-detox-destinations-devront-trancher/>)

Une de raison de ce label est la volonté de diminuer les effets néfastes du brouillard électromagnétique actuel.

Car l'électro-hypersensibilité aux ondes artificielles concerne 3,3 millions de français en 2018 (ANSES 2018). Ce chiffre ne peut que s'aggraver avec la 5G et les projets WIFI de certains élus. Aussi pour la première fois en France, les ondes artificielles des technologies qui nous entourent ont été reconnues comme responsables d'une maladie professionnelle (Janvier 2019, Tribunal Cergy-Pontoise), celles-ci étant à l'origine d'accident du travail à cause des technologies courantes (wifi, bluetooth, DEC -Septembre 2018, Tribunal de Versailles), et comme constitutive d'un handicap donnant lieu à une allocation adulte handicapé (2015, Tribunal de Toulouse).

L'ANSES (Avis, exposition aux radiofréquences et santé des enfants, juin 2016) :

- reconnaît que les radiofréquences ont un effet possible sur la fonction cognitive et le bien être des enfants (des effets non-thermiques). Elle recommande que les marges de sécurité des limites soient baissées.

– l'exposition aux ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile, du Bluetooth et du Wifi peut « provoquer des modifications biologiques sur le corps » et reconnaît des « modifications de l'électroencéphalogramme chez l'adolescent » exposé. (Communiqué Robin des Toits, 20 mars 2018)

- l'ANSES recommande « de dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans. »

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-des-enfants-aux-radiofr%C3%A9quences-pour-un-usage-mod%C3%A9r%C3%A9-et-encadr%C3%A9-des-technologies>

Dans ces lieux, les adolescents de moins de 14 ans, s'ils se connectent, le feront par voie filaire. Notre démarche s'inscrit donc pleinement dans les préconisations de l'ANSES et de la Loi Abeille.

Pour participer au label, contact : [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)  
ou Ptit bio 5 allées des rosiers 12 330 Marcillac.

Par les collectifs aveyronnais d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels du Vallon, de Saint-Affrique, du sud-ouest-Aveyron, de Millau, et l'association agréée protection de l'environnement en Aveyron Le Comité Causse Comtal.

Contact : [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)

## **Lieux participants (liste provisoire)**

\*Le Petit Bio, 5 allées des rosiers 12 330 Marcillac

\*Le Panier Paysan, 6 place de la Poste Nuces, 12 330 valady

\*Le Guingois, café-resto associatif, place de l'Eglise, 12 330 Marcillac

\*Optic du Vallon Marcillac, 56 tour de Ville 12 330 Marcillac

\*Chaussures Aymes, 12 Tour de ville, 12330 Marcillac

\*On'é bio, route d'espalion, 12850 Onet le château (en cours)

\*Les Rives du lot, restaurant -boutique, Les Pelles 12320 Grand-Vabre (Conques en Rouergue)

\*Librairie A la source, 11 rue Alibert, 12200 Villefranche 05 65 57 51 62

\*Le Trublion, café au 44 Tour de ville 12330 Marcillac (en cours)

\*Maison de la Presse Marcillac, 46 tour de Ville, 12330 Marcillac (en cours)

\*Bio D'olt, magasin bio 34 bd. Guizard 12500 Espalion  
05 65 44 68 31 biodolt12@gmail.com

\*Boulangerie Mescladis, fournil, route de la sibadière 12120 Comps-Lagranville

\*Boulangerie Mescladis, boutique Le Fournil aux Grillons, route de Rodez 12330 Nuces

\*Garage Puech Auto, installation, maintenance de garages, de stations-service  
19 rte Carmaux, 12440 LA SALVETAT PEYRALÈS  
05 65 81 88 57

\*L'épicerie Del País 11, bd Victor Hugo 12400 SAINT AFFRIQUE  
05.65.49.68.28 Ouvert lundi de 15h à 18h30 (fermé le lundi matin)  
Du mardi au Samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h30  
(sauf samedi fermeture à 18h) ou [www.epicerie-aveyron.com](http://www.epicerie-aveyron.com)

\*Bar Le Petit Furet, 17 rue de la Capelle 12100 Millau

\*LA VIE AU GRAND VERT B&Bio végétarien La Capélanie - 12270, Saint-André-de-Najac (France) (33+) 6 61 43 30 95 <http://lavieaugrandvert.fr/>  
<https://www.facebook.com/BAndBioVGFriendly>  
<https://www.instagram.com/lavieaugrandvert>

\*Naturellement Simples Le Cayla 12620 Saint-Laurent-de-Lévézou  
<https://www.naturellementsimples.com/>  
<https://www.facebook.com/naturellement.simples>

\*Hélène Pessayre Médecin acupuncteur 5 rue Raymond Gantou 12400 Saint Affrique  
05 65 49 79 07

\*Chambres d'hôtes :  
La ferme des Tronques  
12440 la Salvetat Peyralès  
[foulquier.lestronques@orange.fr](mailto:foulquier.lestronques@orange.fr)

\*Gîte à St André de Najac.

Maison individuelle de campagne très calme à Saint André de Najac 12270 Aveyron.  
Location saisonnière du 20/06/20 au 26/09/20.

Une semaine minimum de samedi à samedi de préférence.

Capacité 9 personnes.

4 chambres: 2 lits doubles, 5 lits simples.

4000m2 terrain privé, piscine privée avec terrasse et salon d'extérieur, entourée de champs  
aucun vis à vis.

1 salle d'eau douche+toilette

1 salle d'eau baignoire+ toilette.

Salon salle à manger avec cuisine ouverte.

Draps et serviettes fournis.

Box wifi privée déconnectée équipée d'un câble filaire RJ 45.

Pas de DECT, ni de linky, voisins très éloignés

Contact:

Mr Schipper

[cornelis.schipper@orange.fr](mailto:cornelis.schipper@orange.fr)

\*Sophie Fages, relaxation et harmonisation énergétique,

<https://www.sophiefages.fr/contact/>

7 rue Henry Jaudon – 12000 RODEZ

\*Isabelle ANTONIN

52 boulevard Victor Hugo

12400 Saint Affrique

Tél : 05 65 49 48 03

E.mail : [isabelleantonin@gmail.com](mailto:isabelleantonin@gmail.com)

[https://www.santenaturelle-aveyron.com/?fbclid=IwAR2uTkcSIWncmbNQb72Nr\\_aI9U1-2YFrqqbsSDNqFBg7FN6s97PAHzt1w6I](https://www.santenaturelle-aveyron.com/?fbclid=IwAR2uTkcSIWncmbNQb72Nr_aI9U1-2YFrqqbsSDNqFBg7FN6s97PAHzt1w6I)